



## APPEL DE CANDIDATURES

### Onkhierihahtändihk

(Commissaire à l'éthique et à la déontologie)

#### Mise en contexte

Le *Code d'éthique et de déontologie pour les élus du Conseil de la Nation Wendat* (« **Code d'éthique** »), contient des mesures applicables aux élus du Conseil de la Nation Wendat. Il confirme les principales valeurs auxquelles doivent adhérer les élus et définit les principes éthiques qui précisent la portée de ces valeurs.

Il édicte également les règles de déontologie que doivent respecter les élus, notamment en ce qui a trait aux conflits d'intérêts, à la rémunération, aux dons et avantages, à l'assiduité ainsi qu'à l'utilisation des biens, produits et services du Conseil. Outre les valeurs traditionnelles wendat qui doivent être défendues, l'intégrité, l'honnêteté et la droiture sont des valeurs que doivent incarner les actions des chefs et du Grand Chef.

Afin de donner suite aux modifications adoptées le 27 avril 2026 par la résolution #7708, le Conseil de la Nation Wendat lance le présent appel de candidatures en vue de la nomination d'un Onkhierihahtändihk, conformément à l'article 12.1 du Code d'éthique.

Onkhierihahtändihk est une personne wendat indépendante qui est responsable de veiller à l'application du Code d'éthique. À ce titre, il mène les enquêtes, rend les décisions, émet des avis préventifs et impose, le cas échéant, les sanctions prévues au Code d'éthique.

Onkhierihahtändihk ne peut être poursuivi en justice en raison d'une omission ou d'un acte accompli de bonne foi dans l'exercice de ses fonctions.

#### Profils et qualités recherchés

La personne candidate doit démontrer :

- Une indépendance réelle et perçue;
- Une capacité à exercer ses fonctions avec impartialité, rigueur et confidentialité;
- Une excellente capacité d'analyse, de rédaction et de motivation des décisions;
- Une compréhension des valeurs, traditions et réalités wendat;
- Une aptitude à gérer des dossiers sensibles et à entendre toutes les parties dans le respect des principes de justice naturelle.

#### Conditions d'admissibilité

Pour être admissible, la personne candidate doit :

- Être Wendat;
- Ne pas faire partie de la famille immédiate d'un élu, au sens du Code d'éthique;
- Posséder les qualités requises pour être électeur et candidat conformément au Code électoral;
- Posséder une expérience jugée pertinente pour l'exercice de la fonction.

## **Fonctions**

Onkhierihahndihk est notamment responsable de :

- Donner des avis préventifs écrits et motivés à la demande d'un Élu;
- Recevoir et analyser les plaintes découlant du Code d'éthique;
- Mener les enquêtes, avec le soutien obligatoire d'un avocat répondant aux critères établis;
- Rendre des décisions motivées, publiques et finales;
- Imposer les sanctions prévues au Code d'éthique, y compris la destitution;
- Veiller à la protection des plaignants contre les représailles.

## **Durée du mandat**

- Mandat de quatre (4) ans au cours duquel la personne agit de façon ponctuelle, sur demande ou lorsque requis, et n'occupe pas un poste à temps plein;
- Le mandat est renouvelable;
- La personne demeure en fonction jusqu'à son remplacement.

## **Rémunération**

La rémunération est fixée par résolution du Conseil et entérinée par Hennennonhna', sur une base horaire.

## **Soumission de la candidature**

Le dossier doit comprendre :

- Une lettre de motivation expliquant les raisons du dépôt de votre candidature;
- Une lettre démontrant les connaissances associées aux valeurs, à la culture et aux traditions de la Nation Wendat et de son adhésion;
- Un curriculum vitae détaillé;
- Tout document démontrant l'expérience pertinente.

Les dossiers doivent être transmis au Greffier du Conseil, avant midi le 29 juin 2026 à l'adresse courriel suivante : [greffe@wendake.ca](mailto:greffe@wendake.ca) ou à la réception des bureaux administratifs du Conseil à l'attention de la greffière au 255 place Chef Michel Laveau, Wendake (Québec) G0A 4V0.